



INFOS

Mars 2005 - n°29

Journal d'information de
l'Association pour la Défense
de l'Environnement
et la Maîtrise de
l'Urbanisation à
Brétigny-sur-Orge

ADEMUB

51 rue des Erables

91220 BRETIGNY

01 60 84 19 10

romecgeorges@neuf.fr

CLAUSE, Plan Local d'Urbanisme : Un avenir bétonné pour BRETIGNY ?

Sommaire:

Plan local d'Urbanisme:
Propositions de l'ADEMUB
dans l'élaboration du plan.

Sujet brûlant: terrains Clause

Où en est-on du projet
d'aménagement des ter-
rains Clause?

Maraîchage biologique: un
projet « développement
durable »

Brèves:

Pollution du Blutin:
l'Agglo s'engage

Bois de Saint-Pierre:
vers la réhabilitation

Aménagement des abords
de la mairie

Éduquer à l'environne-
ment à l'école

L'environnement dans le texte et à l'écran:

Le climat: jeu dangereux

L'école de la nature

Le dernier trappeur

Ce qui se passe actuellement à Brétigny ne doit laisser personne indifférent. C'est en effet l'avenir de notre commune, notre avenir à tous pour les 15-20 prochaines années qui est en cause. Un avenir de bitume et de béton avec des milliers de logements en plus et une population rapidement portée à 30.000 habitants, et au-delà par la suite, et toutes les conséquences néfastes que cela entraîne pour notre environnement... Ou bien un avenir équilibré, qui opte pour un aménagement fin, préservant la qualité de vie des habitants ; qui conserve à notre commune son caractère mi-rural, mi-urbain ; qui assure la pérennité des espaces naturels et agricoles et développe la biodiversité ; qui répond enfin aux véritables besoins des Brétignolais notamment en matière d'équipements et d'espaces verts.

Certes tout n'est pas critiquable dans les projets municipaux, certaines intentions nous paraissent bonnes, et quelques projets rejoignent nos propositions. Citons l'extension des Joncs-Marins (sur proposition de l'Agence des Espaces Verts d'Ile de France), la réalisation d'équipements publics, la création d'un parc paysager ... Mais que de faux-semblants et de contradictions ! On nous dit, par exemple, vouloir conserver les terres agricoles et soutenir l'agriculture. Mais on projette d'en urbaniser encore une vingtaine d'hectares dans le secteur Clause, et la menace persiste sur l'Orme Fourmi et sur les terres au-delà de la RD19, toujours classés en ZAD. Et prévoir de construire sur 34 ha supplémentaires, est-ce là limiter l'urbanisation ? Côté concertation, on est loin du compte. Certes, on nous a admis (avec retard) dans l'instance de concertation du PLU. Mais quid de nos propositions ? Et on nous fait pendant ce temps un enfant dans le dos en faisant adopter par la majorité municipale le projet d'aménagement des terrains CLAUSE en l'absence de toute réelle concertation.

Cette absence de dialogue et d'écoute nous a contraints à lancer avec les Verts du Val d'Orge et l'association Brétigny-Autrement un collectif « terrains Clause » dont l'objectif est de regrouper, au-delà des opinions politiques de chacun, un mouvement citoyen refusant l'aberration d'un tel projet en lançant un appel à revoir ce projet et entamer une véritable concertation avec la population.

Nous vous invitons à signer nombreux et à faire signer la pétition associée à l'appel. Nous vous invitons également à prendre part à la réunion publique que le collectif organise le samedi 19 mars, salle Robert Barran. Nous y débattons ensemble du Brétigny que nous voulons léguer aux générations futures.

ADEMUB

association loi de 1901 déclarée le
14/04/1992 et agréée au titre de
l'article L.121-8 du Code de
l'urbanisme et de l'article L.141-1 du
Code de l'environnement (arrêté
préfectoral n° 2002-
PREF.DCL/0366 du 19 novembre
2002)

Orientations du Plan Local d'Urbanisme en cours d'élaboration: les propositions de l'ADEMUB

Brétigny subit, comme d'autres communes franciliennes à la lisière entre zones urbanisées et zones rurales, une forte pression urbanistique qui menace gravement son équilibre et la qualité de vie de ses habitants. C'est pourquoi nous pensons qu'il importe de ne pas aller au-delà de 25.000 habitants à l'horizon 2020 pour en faire une ville à taille humaine et lui conserver son caractère d'espace de respiration de la communauté d'agglomération du Val d'Orge. C'est le sens de nos propositions pour...

I- Un Plan d'Aménagement visant à offrir une meilleure qualité de vie à tous ses habitants, dans 4 domaines...

1 - Logement-Habitat : améliorer l'existant; favoriser la mixité sociale, intergénérationnelle et fonctionnelle dans les différents quartiers, grâce à une offre de logements diversifiée et adaptée notamment aux personnes à mobilité réduite (PMR) ;

2 - Équipements et Services publics : répondre aux besoins les plus urgents, par la réhabilitation, l'amélioration et la sécurisation des accès et par la construction dans les quartiers mal desservis dans le domaine sanitaire et social (crèches, 3^{ème} âge...) en intégrant dans tout projet d'aménagement (quartier de la gare, terrains Clause...) les équipements indispensables évitant ainsi les cumuls inutiles ;

3 - Déplacements : assurer de meilleures communications entre les deux parties de la ville en améliorant les franchissements de la voie ferrée ; garantir le confort et la sécurité des usagers des transports en commun ; redistribuer la voirie en faveur des transports collectifs et des circulations douces par la prise en compte des priorités du Plan de Déplacements Urbains d'Île-de-France (PDU-IF), la mise en application du plan local des déplacements (PLD) du Val d'Orge, l'élaboration d'un plan communal pluriannuel des déplacements ; développer un réseau

de bus moderne et adapté aux besoins, en renforçant la desserte des quartiers isolés et des pôles générateurs, en favorisant les interconnexions train/bus par la construction d'une gare routière sur les terrains du SERNAM ;

4 - Activité économique : privilégier les activités et le commerce de proximité, par la requalification de la zone industrielle, la limitation de l'extension des grandes zones commerciales et logistiques, le développement de l'artisanat, la redynamisation du commerce en centre ville et du marché forain, et promouvoir une agriculture diversifiée et respectueuse de l'environnement ;

II...Dans le respect d'un Développement durable prônant :

1 - La limitation au minimum de l'extension de l'urbanisation : préservation des terres agricoles périurbaines (classement en zone A ou AU du PLU), en adoptant des mesures incitatives (contrats d'aménagement durable, contrats d'entretien...), en lançant, à l'occasion de l'aménagement des terrains Clause, un atelier de maraîchage biologique, avec commercialisation sur le marché local ; délimitation de zones non constructibles (Espace Naturel Sensible - zonage...) ; application ou instauration de règlements en faveur des espaces verts ; pratique d'un urbanisme plus respectueux de l'environnement, en faisant appel au Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE) et en imposant la norme Haute Qualité Environnementale (HQE) aux constructions nouvelles;

2 - La préservation de la qualité paysagère : réalisation d'un inventaire cartographié d'espaces ouverts reliés par des couloirs verts (création d'un îlot vert protégé intégrant une grande partie des terrains "Clause") ; révision de l'inventaire cartographié des zones boisées et mise en valeur des alignements arborés remarquables ;

3 - Le respect du droit de l'environnement : signature et application par la ville de la Charte régionale de la biodiversité ; mise en application des 25 critères de l'Agenda 21 du Val d'Orge (contraintes environnementales pour tout projet nouveau d'équipement public...) ; application de la réglementation de l'Espace Naturel Sensible (ENS) et ouverture de ce dernier au public ; fin des occupations illégales ;

4 - La lutte contre les pollutions et nuisances : pollution des eaux (application du schéma directeur d'assainissement de l'agglomération) ; prévention des risques d'inondation ; lutte contre les nuisances sonores (normes HQE) ; réduction, en centre ville, de la circulation des automobiles et des camions par des mesures incitatives ou coercitives (information, tarification du stationnement, parking de dissuasion, construction d'une gare routière...) ; maîtrise de la gestion des déchets (implantation d'une déchetterie avec aménagement paysager) ;

5 - La mise en place et l'aménagement d'infrastructures
- *améliorant le confort et la sécurité* des piétons : aménagement de zones 30, d'aires piétonnes et d'itinéraires intégrant sentiers urbains et chemins ruraux, de trottoirs aménagés et adaptés aux PMR, aux personnes âgées et aux malvoyants,
- des cyclistes : mise en place d'un schéma des itinéraires cyclables avec des points de stationnements sécurisés et ...
- *donnant la priorité à des circulations douces* dans l'aménagement des terrains "Clause";

6 - La qualité urbaine et architecturale : promotion de la qualité et de la diversité architecturale et urbaine de toute nouvelle construction (appel au CAUE...) ; mise en valeur des espaces publics (squares, places...) et requalification des entrées de ville ; inventaire et protection du patrimoine bâti et de son environnement (châteaux, fermes, quartiers anciens...) ; sauvegarde de l'église St-Pierre...

Où en est-on du projet d'aménagement des terrains Clause ?

La grande majorité d'entre vous connaissant maintenant le problème, un bref rappel suffira avant d'en venir à l'actualité.

Sous l'appellation « terrains Clause - Bois Badeau », c'est de l'aménagement d'un ensemble de 46 hectares de terrains situés à l'ouest de la voie ferrée dont il est question. Actuellement, ces hectares comportent essentiellement des terres cultivables et pour partie une friche industrielle correspondant aux anciennes installations Clause.

Pour l'ADEMUB (voir le bulletin ADEMUB Info n°28), ces terrains sont une opportunité pour créer, entre la ville et l'Espace Naturel Sensible des Joncs-Marins, un pôle d'activités tourné vers la nature et l'environnement dont une unité de maraîchage biologique, et, construire, en compatibilité avec les infrastructures de notre ville et les besoins, quelques centaines de logements tout au plus.

Malheureusement, pour la Municipalité actuelle et malgré le discours public, il en va tout autrement. Voyons les faits.

En novembre 2004, dans le bulletin Municipal « Parole » (page 17), un article signé de l'adjoint au maire chargé de l'urbanisme, prépare l'opinion publique à une construction massive sur ces terrains. Ainsi, il met en avant les 900 demandes de logement sur Brétigny et la réelle difficulté à se loger à prix décent pour les jeunes couples, les célibataires et familles mono-parentales. Cela est bien sûr vrai, mais vu la tendance du prix de l'immobilier à Brétigny (disons 1000 € pour un petit F3), peut-on croire que les éventuels nouveaux logements seront accessibles aux revenus

modestes ? De surcroît, les 900 demandes de logements évoquées seront d'ici là en partie couvertes par les autres programmes de construction du centre ville comme la ZAC Colenot ou la Roseraie.

Le piquant de cet article est qu'on y accuse « certains » d'avancer des chiffres pour effrayer le citoyen alors que ces chiffres seront bientôt officialisés ! Autre piquant, on y évoque l'urgence de protéger la Vallée de l'Orge ! Peut-on croire que la venue de plusieurs milliers d'habitants nouveaux, les surfaces imperméabilisées et les eaux usées qui vont avec, seront de nature à protéger l'Orge et sa vallée ?

En janvier 2005, le Conseil municipal donne son feu vert à la poursuite des études d'aménagement des « terrains Clause - Bois Badeau » sur la base d'un rapport intitulé « Etudes préalables et premières orientations ». Ce rapport présente clairement les

terrains Clause comme l'extension du centre-ville et comme étant dans sa première couronne centrée sur la gare. Parallèlement, ce rapport n'est pas avare de contorsions tendant à démontrer que « plus-vert-que-moi-tu meurs ». Citons par exemple, « assurer la transition entre la ville et la campagne par la multiplication des vues et l'imbrication d'espaces naturels » ou bien « tisser un nouveau quartier ouvert sur le paysage et inscrit dans son environnement ». La langue de bois est décidément bien vivante !

S'il est vrai qu'à vol d'oiseau, ces terrains sont près du centre ville, on y omet de rappeler qu'ils en sont séparés par la voie ferrée et que les passages, dessus ou dessous, sont, par leurs dimensions, d'une autre époque.

Par contre, il comporte un tableau de chiffres beaucoup moins poétique qui annonce la vraie couleur des intentions

	Surface	COS	% espaces libres	SHON logts	Nb de logts	SHON Activités et commerces	SHON services publics
Secteur Clause	218 000	0,6	33%	94 000	1 175	31 600	3 000
1A	148 000	0,7	30%	64 000	800	29 600	3 000
1B	70 000	0,5	40%	30 000	375	2 000	0
Secteur Bois Badeau	114 040	0,5	35%	36 500	455	18 000	2000
2A	86 540	0,5	35%	27 000	337		2 000
2B	27 500	0,3	35%	9 500	118	0	0
Secteur 3 : Parc	129 600	0	100%	0	0	0	À définir
ENSEMBLE	461 640	0,4	52%	130 500	1 630	49 600	5 000

Dont 25 % de logements sociaux
Soit environ 400

Il est clair maintenant qu'il s'agit de seing au maire pour maîtriser ronement. L'ADEMUB et cer- d'un projet de construction sur entièrement le déroulement du tains élus de l'agglo sont déçus 34 des 46 hectares du site, de projet d'aménagement et lancer sur ce point car ils comptaient **1630 logements, ce qui repré-** la procédure de désignation d'un bien sur un copilotage entre la sente à peu près **5000 habi-** aménageur... ville et le val d'Orge. Ils insistent tants supplémentaires. bien sur le fait qu'ils n'ont jamais

Tous les Brétignolais qui C'est seulement par 21 voix été opposés à toute construction connaissent les difficultés actuel- contre 13 que le maire aura gain de logements sur ce secteur, les de circulation, de transport et de cause et on voit à ce moment mais par contre restent opposés de stationnement dans une ville que l'unanimité sur un tel projet à un projet aberrant tendant à de 23.000 habitants, ne peuvent est loin d'être faite. accroître la population de 5000 habitants sans rien prévoir d'in-

qu'imaginer ce que cela sera De toute évidence, cette action a novant en matière d'activités avec 1500 à 2000 voitures de porté au-delà de notre ville et a tournées vers la nature et l'envi- plus. poussé certains responsables de ronement.

Fin janvier 2005, le Conseil D'agglo du Val d'Orge, actuelle Dernier point qui apporte quel- municipal est appelé à se pren- dre position... ou à botter en tou- ques satisfactions aux défen- surs de l'environnement : l'A- noncer sur la validation des che. gence régionales des espaces

orientations déterminées par de l'Agglo qui annonce en verts se serait prononcé contre les études préalables, à ap- séance en février 2005 « que tout projet de nouvelle route re- prouver le type d'aménage- l'agglo a acheté ces terrains liant le rond-point du lac aux ter- ment et à fixer les modalités pour le compte de la ville de Bré- rains Clause, au travers de l'ENS des Joncs-Marins. Les défenseurs du béton devront de la concertation sur ce pro- tigny » ce qui n'était pas une évi- dence pour tous ceux qui comp- taient un peu sur l'agglo pour donc se contenter des routes Autrement dit, on demande au proposer un projet plus raison- actuelles... ce qui ne leur facili- Conseil de donner un blanc- nable du point de vue de l'envi- tera pas la tâche.

Réunion publique
organisée par le collectif « Clause »

Samedi 19 Mars
14h30

Salle Robert Barran
(Rue du Bois de Châtres,
près de l'école Langevin Wallon)

Vous avez dit concertation ? Quelle concertation ?

Ce dossier est l'exemple type d'une absence quasi totale de concertation. On nous a tout d'abord, sans jamais avoir sollicité à aucun moment notre avis, présenté en réunion publique restreinte un diagnostic qui prenait déjà l'allure d'un projet.

Puis, six élus du conseil communautaire, dont le Président, le Maire de Sainte-Geneviève, le Maire de Brétigny et un adjoint, ont décidé, seuls pour nous tous, dans le secret le plus total, quel serait le projet d'aménagement souhaitable pour « Clause ».

Un projet que notre Maire a fait accepter par sa majorité du conseil municipal le 27 janvier dernier. On nous dit, bien sûr, qu'il ne s'agit que « d'orientations programmatiques données à titre indicatif ». Mais tant de précisions pour de simples orientations (surfaces, coefficient d'occupation des sols -COS, nombre de logements), sans aucune espèce d'alternative possible, cela étonne. En outre était-il nécessaire de faire voter par le conseil municipal de simples orientations ?

En réalité, nous avons déjà quelque chose de bien ficelé et qui se veut irréversible. Notre avis n'est attendu que sur quelques détails.

A cette même séance du 27 janvier (soit un an trop tard), le conseil a adopté les « modalités de concertation », à savoir des réunions publiques, des articles dans « Parole », une exposition et un registre en mairie. Rien que de très traditionnel. Et nous sommes loin du compte, loin de ce que doit être une véritable participation publique à l'élaboration d'un projet. Il s'agit tout au plus d'informa-

tions, et encore bien incomplètes et orientées, car donnant le point de vue officiel. Tout le monde connaît la dynamique d'une réunion publique où les élus, seuls détenteurs des informations et des documents, siègent à la tribune, font une présentation sommaire du projet, distribuent la parole et répondent ce qu'ils veulent aux questions, sans aucune possibilité pour un interlocuteur de réagir et de poursuivre le dialogue. Quant au registre en mairie, tout le monde connaît l'usage restreint qui en est fait, surtout lorsque le public n'a à sa disposition aucun dossier présentant le projet.

La concertation, la vraie

Une véritable concertation, rappelons-le, associe de manière formelle, dans un organisme ad hoc, non seulement les services officiels et les organisations professionnelles concernées, mais aussi et surtout la population, première intéressée, et ses représentants (comités de quartier...) ainsi que les associations agréées ou non. Elle implique tout un processus avec consultation dès l'origine du projet et tout au long de la procédure d'élaboration, et communication préalable de tous les éléments et documents (écrits et graphiques) et études détaillées. Avec possibilité de remettre à tout moment des observations et propositions écrites.

Ce n'est pas nous qui le disons, c'est la loi !. Sans vouloir énumérer les nombreux textes relatifs à la démocratie participative (directives européennes, lois, décrets et arrêtés), nous rappelons pour mémoire la loi SRU, la loi « Vaillant », la convention d'Aarhus, la directive européenne du 26 mai 2003...

C'est pourquoi nous avons déjà demandé, en vain jusqu'à présent, **la création d'un comité de pilotage élargi** (ou d'un comité consultatif) regroupant toutes les instances concernées dont les représentants de la population et les associations. Et nous demandons que ce projet, à l'issue de la procédure d'élaboration, soit soumis à **l'avis de la population par un référendum d'initiative locale**, comme s'y est engagée la majorité municipale dans son programme électoral pour tout projet important.

Refuser la mise en place d'une telle procédure de concertation, c'est prendre la lourde responsabilité de décider de manière irréversible de l'avenir de Brétigny en ignorant délibérément l'avis de ses habitants.

Dernière minute:

Abandon du projet de route traversant les Joncs Marins ?

Selon nos informations l'agence des Espaces Verts d'Ile de France aurait imposé à la ville de Brétigny, l'abandon de son projet de route à travers le parc régional des Joncs Marins, qui doit être protégé de tout aménagement de ce type. La circulation devra donc emprunter les voies existantes, ce que nous avons toujours demandé.

L'avis du conseil régional d'Ile de France.

Sollicité par l'agglomération du Val d'Orge à propos de l'aménagement des terrains « Clause », le conseil régional a donné l'avis suivant :

« La région sera attentive au projet d'aménagement des terrains « Clause », espace de transition entre les milieux naturels et l'agglomération de Brétigny et pour lesquels l'urbanisation doit rester limitée. Outre son caractère de coulée verte, l'aménagement doit donner la priorité à des espaces agricoles et de loisirs.

MARAICHAGE BIOLOGIQUE : Un projet « développement durable »

Les propositions de l'ADEMUB pour l'aménagement des terrains Clause sont désormais connues (Cf Ademub Info n° 28 de sept 2004). Si une zone d'habitation de dimensions modérées (400-500 logements tout au plus, et de haute qualité environnementale) nous paraît nécessaire, l'essentiel des 46 ha concernés doit être consacré à l'aménagement d'un pôle environnemental avec une bonne part réservée à l'activité agricole. Dans ce contexte, la réalisation d'un atelier de maraîchage biologique, dans le cadre d'un projet communautaire d'insertion, nous apparaît hautement souhaitable. Il correspond en effet à un double besoin. Besoin d'insertion professionnelle et sociale, très important dans le Val d'Orge. Besoin également de fourniture de légumes biologiques, car une forte demande s'exprime à Brétigny, où rien n'existe en ce domaine pour l'heure.

De la rencontre entre ces deux demandes peut naître ce que nous appellerions « Les Potagers du Val d'Orge » (ou de tout autre nom à définir). Ceux-ci prendraient la forme d'une association regroupant les familles bénéficiaires d'une fourniture hebdomadaire de paniers de légumes livrés par l'atelier de maraîchage. Il s'agit, dans nos propositions, de l'un des projets-phares, correspondant tout à fait à la vocation agricole et historique du site.

Pour sa réalisation, et compte tenu de l'importance des besoins à Brétigny et dans le Val d'Orge, 5 à 10 ha de terres cultivables seraient nécessaires, l'exploitation investissant progressivement la totalité de la surface au fur et à mesure de sa montée en charge.

tir de début avril en un point de livraison situé provisoirement dans le magasin Images. Par la suite, nous tablons déjà sur 50 à 70 demandes de familles supplémentaires.

L'intérêt de réaliser un tel projet d'insertion par le maraîchage biologique à Brétigny sur la partie agricole des terrains Clause n'échappera à personne.

En rapprochant producteurs



Les Potagers
de Marcoussis

*Vous avez besoin de légumes, ils, elles ont besoin de travail,
ensemble, cultivons la solidarité.*

<http://www.lespotagersdemarcoussis.org/>

De par sa nature, ce projet doit être pris en charge par la Communauté d'agglomération du Val d'Orge dans le cadre du plan local d'insertion et de l'emploi (PLIE), relevant de sa compétence.

Dans un premier temps et pour répondre à la forte demande, l'ADEMUB a pris contact avec l'association « Les Potagers de Marcoussis », qui exerce avec succès cette même activité. Celle-ci, malgré une longue liste d'attente à Marcoussis, a accepté de livrer toutes les deux semaines une vingtaine de familles brétignolaises à par-

et consommateurs, en implantant localement une activité d'insertion créatrice d'emplois, en privilégiant un mode de culture respectueux de l'environnement, ce projet s'inscrit parfaitement dans la démarche de développement durable voulue par nos responsables politiques et sanctionnée par l'adoption récente, par la représentation nationale, de la Charte de l'environnement.



La production des Potagers est contrôlée par un organisme agréé « ECOCERT ». Cet organisme permet l'obtention et la validation chaque année du label AB « Agriculture Biologique ». Les potagers de Marcoussis font partie du réseau Cocagne qui regroupe des jardins biologiques collectifs à vocation d'insertion sociale.



Pollution du Blutin : l'Agglo s'engage

Notre intervention auprès du SIVOA et de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge pour leur demander de lutter plus efficacement contre la pollution du Blutin semble donner des résultats. Dans un courrier de leurs responsables respectifs, l'un et l'autre de ces organismes nous disent leur volonté de tout faire pour réduire cette pollution. Une pollution due soit à de mauvais branchements de particuliers, soit à la présence sur le bassin versant de 18 regards mixtes qui déversent le trop-plein du réseau d'eaux usées dans le réseau d'eaux pluviales. L'Agglo, dont c'est la compétence, s'engage à supprimer les 18 regards mixtes en 2005, puis, dans un deuxième temps, à entreprendre une politique de mise en conformité des branchements des habitations.

Bois de Saint-Pierre : vers la réhabilitation ?

Nous avons constaté que quelques dizaines d'arbres ont été plantés en bordure du bois de Saint-Pierre. Au-delà de ces plantations, que nous approuvons, nous souhaitons une réhabilitation complète de ce bois, unique vestige de verdure sur notre « colline inspirée ».

Brétigny,

ton patrimoine fout le camp !

L'état du patrimoine bâti de notre ville, par ailleurs assez riche, ne laisse pas de nous inquiéter. A commencer par le parc du château de la Fontaine, de son bassin, de son pigeonnier et de sa statuaire, en très mauvais état. En outre, les bâtiments de la ferme, qui devaient être réhabilités par le département, ont été vandalisés, incendiés et la toiture abîmée. Le conseil général a jeté l'éponge

en invoquant le coût et la difficulté de mise en sécurité du site. Encore une ruine pour bientôt à Brétigny ? Sans parler du site Clause, lui-même très dégradé, mais dont l'aménagement est programmé, il y a aussi le château de Rosières, toujours à l'abandon, comme son parc, et le château de la Garde, menaçant ruine lui aussi. Plutôt que de construire avant tout, ne peut-on placer, à Brétigny, parmi les priorités du PLU, la sauvegarde et la mise en valeur de notre patrimoine historique bâti ? C'est ce que nous demandons, même si nous savons que la Ville n'est pas seule en cause, mais également l'État et le département.

Aménagement des abords de la mairie

Au cours d'une réunion à laquelle étaient conviés les seuls habitants du quartier, la Municipalité a présenté un projet d'aménagement des abords de la mairie. Elle a également présenté une ébauche de projet d'aménagement de la rue de la Mairie (partie basse). A première vue, le projet d'aménagement des abords (réalisation : juillet-août 2005), que nous avons demandé depuis longtemps, y compris le parking du Marché couvert et la ruelle du Chemin de fer, devrait améliorer sensiblement l'environnement et la convivialité du site. Pour la rue de la Mairie, 2 phases sont prévues : de la rue des Halliers à la rue du Marché couvert (juillet-août 2006) ; et de la rue du Marché couvert à la rue du Général-Leclerc (juillet-août 2007). Il est question d'y limiter strictement le stationnement, de donner la priorité aux transports en commun et aux piétons (avec élargissement des trottoirs), en assurant une liaison pour les cycles (ce que nous

approuvons et correspond à une obligation légale). La Municipalité fait appel aux idées et propositions, ce que nous ne manquerons pas de faire.

De l'éducation au développement durable dans les établissements scolaires :

L'école est le lieu où les comportements adultes se construisent. En septembre 2002, de nouveaux programmes officiels étaient introduits à l'école primaire. En sciences et éducation à la citoyenneté (qu'on appelle aussi éducation civique), on découvrait un chapitre sur l'éducation à l'environnement. Le contenu poursuivait une dynamique entamée dans les précédents programmes de 1995.

On doit maintenant parler de commerce équitable, de gestion des déchets (recyclage et valorisation), d'énergies renouvelables. Mais alors comment mettre en œuvre une éducation au développement durable ? Une circulaire de juillet 2004, quelque peu passée au second plan des vacances d'été préconise des débats entre élèves, ou bien encore des échanges avec des associations (Artisans du Monde...), des collectivités territoriales, services déconcentrés de l'état. Les ministères de l'éducation et de l'environnement ont depuis plus de dix ans scellé des accords de collaboration.

Objectif : parvenir à construire ces concepts par les élèves. Ce n'est plus une école de la république, mais une école de la Terre, où l'on apprend à se respecter, à respecter ses camarades, mais à se sentir également acteur, voire responsable de l'avenir de l'homme sur Terre. Un vaste programme qui, n'en doutons pas, fera l'objet de toutes les attentions, tant en terme de formation des personnels que de moyens financiers...



**Le climat :
jeu dangereux**

Jean JOUZEL,
Anne DEBROISE
Ed. DUNOD,
Coll. Quai des
Sciences.

Jean JOUZEL, notre invité vedette des dernières J.N.E., livre en compagnie d'Anne DEBROISE, journaliste scientifique, des réflexions induites par ses recherches au sein de l'Institut des Sciences de l'Environnement global.

Ces recherches s'appuient sur une lecture des climats du passé notamment à travers l'analyse des carottages réalisés dans les glaces antarctiques.

Par la compréhension des indices physico-chimiques, on peut retracer une histoire du climat sur plusieurs milliers d'années. Ce voyage dans le temps donne des indices permettant d'appréhender le réchauffement climatique actuel.

Une seconde partie du livre

visé à expliciter les raisons du réchauffement : mise en lumière le rôle des activités humaines. Pourquoi le phénomène n'est pas, au contraire d'événements passés, un épisode naturel dans la vie de la terre? Il est montré que si la Terre a connu de précédentes élévations de température, ce n'était pas du aux rejets de CO₂ (et plus largement de gaz à effets de serre) issus des activités humaines (industries et transports).

Enfin, le document nous projette dans le futur : comment s'adapter aux effets du changement climatique (voir les inquiétantes prévisions de températures estivales d'ici 40 à 50 ans : la canicule de 2003 paraîtra alors bien fraîche!)? Comment inverser la tendance dans nos pratiques quotidiennes? Quelles sont les décisions politiques radicales à prendre par l'ensemble de la communauté internationale? En un mot, que devons-nous faire pour laisser une Terre vivable aux générations futures ?



L'école de la nature,

les planches Deyrolle,
Yves Paccalet,
Ed. Hoëbeke

Quel bonheur de
feuilleter ce livre!

Yves Paccalet, encore un « ancien » des JNE, nous fait vivre un cours d'école buissonnière au travers des planches qui ont orné bon nombre de salles de classe de l'école jusqu'à l'université. Anatomie comparée, faunistique ou botanique, tout est là. On se rappelle l'ouvrage de Cavanna « Sur les murs de la classe », paru chez le même éditeur... Les planches émises par la maison Deyrolle à Paris, ont le charme des gravures anciennes d'AUDUBON. Et que dire de cette scène de chasse à la baleine franche, sur fond d'icebergs et de trois-mâts français, qui introduit la section des cétacés ?

Si Rousseau estimait que l'on apprend plus dans la nature que dans les livres, Yves Paccalet nous offre là une occasion d'en apprendre plus sur la nature à travers son livre.



**Le dernier
Trappeur**

Réal. Nicolas
Vanier.
Fr, 2004

Nicolas Vanier, aventurier tombé fou amoureux des espaces gelés, a parcouru la Sibérie, ou encore le « grand Nord canadien », au cours d'une Odyssée blanche réalisée en 1999: 8600 km en 99 jours traîné par des chiens.

Rencontres avec des hommes s'accommodant des conditions climatiques, perpétuant une tradition... Nicolas Vanier poursuit sa route avec l'idée de revenir dans ces contrées pour filmer le quotidien de ces hommes. Le film, proche du documentaire, est une compilation de moments vécus dans les immensités du Yukon (région ouest du Canada), autour de l'histoire de Norman WINTER. Trappeur « à l'ancienne » qui chasse avec ses chiens de traîneau, et ne s'offre de contact avec la société de consommation que pour vendre ses peaux, et

acheter de quoi passer l'hiver en isolement quasi-total. Du point de vue de l'histoire, on ne peut s'empêcher de penser à Jack LONDON, la qualité de la photographie nous ramène à Jean-Jacques ANNAUD (L'ours).

On peut regretter cependant le manque de parti pris sur les menaces qui pèsent sur le territoire de chasse de WINTER (forêts déboisées par des compagnies, réchauffement climatique). Faut-il voir là des concessions faites par le scénariste d'un film parrainé par la fondation Gaz de France?

ADEMUB Infos n°29

Directeur de la publication: Claude Romec. Rédacteurs: Jean Bret, Gilles Laurent, Claude Romec, Tahar Ou-Rabah Mise en page: Gilles Laurent, Mars 2005. Tirage: 5000 ex.